

Communiqué

Date 6 septembre 2024

L'Administration numérique suisse reprend les tâches de la Conférence suisse sur l'informatique

L'Administration numérique suisse (ANS) assume désormais la totalité des tâches de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI). Organisation commune de la Confédération, des cantons et des communes, elle se chargera d'établir les déclarations de conditions avec les prestataires informatiques. L'ANS devient par ailleurs l'actionnaire majoritaire d'eOperations Suisse SA.

Le 6 septembre 2024, avec l'accord de l'assemblée des délégués, la CSI a transféré toutes ses tâches à l'ANS, puis elle a été dissoute. L'ANS avait déjà pris en charge les activités opérationnelles de la CSI à la fin de l'année 2021 et assume maintenant aussi le reste de ses tâches, comme le prévoit la convention-cadre de droit public concernant l'ANS. Concrètement, les contrats informatiques, la participation majoritaire dans eOperations Suisse SA et la fortune restante lui ont été transmis. Pour que cette opération soit possible, l'organe de direction politique de l'ANS a dû, lors de sa séance du 25 avril 2024, mettre en place les conditions formelles nécessaires au transfert des tâches. Il a ainsi adopté le règlement financier et de gestion révisé et l'a mis en vigueur avec effet immédiat.

La participation majoritaire dans eOperations Suisse SA, les actifs circulants de la CSI sous forme de liquidités et les contrats avec les prestataires informatiques ont été transférés à l'ANS. Par conséquent, l'organe de direction opérationnelle de cette dernière assume désormais les tâches principales qui relevaient jusqu'à présent du comité directeur de la CSI. Il lui incombe notamment de conclure les nouvelles déclarations de conditions avec les prestataires informatiques. L'ANS soutient les collectivités participantes et leur garantit des conditions avantageuses en négociant les déclarations de conditions avec les prestataires informatiques. Le chargé de mission de l'ANS exerce les droits dont celle-ci bénéficie en tant qu'actionnaire d'eOperations Suisse SA en se conformant aux directives de l'organe de direction opérationnelle.

Vers une administration numérique en réseau

Markus Dieth, coprésident de l'organe de direction politique de l'ANS et président de la CSI, est ravi : « La fusion de la CSI et de Cyberadministration suisse en 2022 a donné naissance à l'ANS, c'est-à-dire à un interlocuteur central qui représente les intérêts des administrations publiques dans le domaine du numérique ». L'ANS coordonne et regroupe les besoins, les compétences et les forces des administrations publiques. Son mandat est clair : « Plateforme politique de coopération entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes, l'ANS assure le pilotage et la coordination des projets dans le domaine de l'administration numérique aux trois échelons de l'État », explique Markus Dieth.

En 1975, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, la Fondation ch pour la collaboration fédérale, la Confédération et la plupart des cantons ont fondé la CSI dans le but de promouvoir la collaboration des administrations publiques en matière d'informatique. Le secteur n'en était alors qu'à ses débuts et les outils informatiques étaient peu répandus dans l'administration. Cependant, depuis l'arrivée des premiers ordinateurs personnels à la fin des années 1970, il a connu une évolution fulgurante. L'échange d'informations, d'expériences et de documentation entre professionnels dans le cadre d'une conférence nationale était donc d'autant plus important.

Administration numérique suisse (ANS) : le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont créé l'ANS afin de piloter la transformation numérique dans le système fédéral. Active depuis le 1^{er} janvier 2022, cette nouvelle organisation assure le pilotage et la coordination stratégiques des activités de numérisation menées aux échelons fédéral, cantonal et communal. Elle a repris les activités opérationnelles de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) et toutes les tâches de Cyberadministration suisse. L'organe de direction opérationnelle se compose de représentants de la cyberadministration, de l'administration numérique, de l'informatique de la Confédération, des cantons et des communes et se réunit sous la présidence du chargé de mission de l'ANS. Le secrétariat de l'ANS est rattaché sur le plan administratif au Secrétariat général du Département fédéral des finances.

Liens vers les documents et pages relatifs à l'ANS :

- [Convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse](#)
- [Règlement financier et de gestion](#)
- [Site de l'ANS](#)

Renseignements : Communication du secrétariat de l'Administration numérique suisse
Tél. +41 58 461 60 45
vanessa.eugster@digitale-verwaltung-schweiz.ch
